



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 38302

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la menace qui pèse sur les majorations mensuelles à la suite de la réunion du Conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles, courant janvier. La commission européenne propose des réductions importantes sur les céréales et oléagineux à partir de la campagne 1988-1989. Ceci peut avoir des conséquences graves. Il risque de ne pas y avoir de politique de gestion et d'exportation dynamique si l'organisation des marchés se vide de son contenu. Or, des investissements conséquents de stockage ont été réalisés dans les zones de production et dans les emplacements ferroviaires stratégiques de la Charente sur une base de rentabilité découlant de la commercialisation des campagnes précédentes. Les maïs européens, otages du chantage américain, les indices boursiers des places internationales, la menace du gel des terres communautaires, les amortissements lourds loin d'être achevés et la baisse directe des prix garantis conduisent à mettre en péril la rentabilité et, de fait, l'équilibre financier du plus grand nombre d'entreprises de stockage des céréales. Toute nouvelle remise en cause des prix et des productions effondrera le revenu des exploitants et la pérennité de tout le secteur agro-alimentaire du département. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux exploitants agricoles charentais de ne pas être une nouvelle fois pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38302

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1216